



## FondsPerformance 2006 I

**Période de souscription :** du 15 mai 2006 au 30 juin 2006 inclus

**Date d'échéance :** 7 août 2014

**Description:**

Le fonds FondsPerformance 2006 I est un contrat d'assurance vie lié à un fonds investi à 100 % dans une EMTN (Euro Medium Term Note), c'est-à-dire une émission de type obligataire à moyen terme négociable sur le marché européen, émise et structurée le 7 juillet 2006 par ABN AMRO BANK NV, Gustav Mahlerlaan, 1082 PP Amsterdam. Delta Lloyd Life SA ne répond pas de son éventuelle défaillance dont les conséquences sont à votre charge. Le risque financier du contrat est entièrement supporté par vous.

**Caractéristiques:**

Voir règlement FondsPerformance 2006 I (voir infra)



Delta Lloyd Life SA

Avenue Fonsny, 38  
B - 1060 Bruxelles

[www.deltalloydlife.be](http://www.deltalloydlife.be)  
[info@deltalloydlife.be](mailto:info@deltalloydlife.be)

TÉL (02) 238 88 11  
FAX (02) 238 88 99

# Swiss Life FondsPerformance 2006 I

## Règlement de gestion du fonds d'investissement

## 1. Objectif, stratégie d'investissement et profil de risque du fonds

**Le FondsPerformance 2006 I** est un contrat d'assurance vie lié à un fonds investi à 100 % dans une EMTN (Euro Medium Term Note), c'est-à-dire une émission de type obligataire à moyen terme négociable sur le marché européen, émise et structurée le 7 juillet 2006 par ABN AMRO BANK NV, Gustav Mahlerlaan, 1082 PP Amsterdam. Nous ne répondons pas de son éventuelle défaillance dont les conséquences sont à votre charge. Le risque financier du contrat est entièrement supporté par vous.

La date d'échéance est le 7 août 2014.

### 1.1 Période de souscription

La période de souscription s'étend du 15 mai 2006 au 30 juin 2006 inclus.

Delta Lloyd Life se réserve à tout moment le droit de clôturer anticipativement la souscription de ce fonds.

### 1.2 Objectif et stratégie d'investissement

Le fonds a pour objectif d'assurer le remboursement, au terme, de 80 % du capital net investi augmentés de 150 % du capital net investi, multiplié par la « super moyenne » de performance de quatre portefeuilles définie ci-après.

- Dans chaque portefeuille, la performance des différents indices est calculée par rapport à leur valeur à la date d'observation initiale.
- La performance de chaque portefeuille est la moyenne arithmétique des performances des indices qui le composent;
- Chaque année, le portefeuille avec la plus haute performance est pris en considération ;
- A chaque date d'observation annuelle, une moyenne est calculée entre la dernière performance annuelle et les moyennes des années antérieures ;
- Après 8 ans, la plus haute de ces moyennes devient alors la « super moyenne » de performance qui est conservée.

### 1.2.1 Les actifs de référence

Portefeuille 1 ("X1"): Indices boursiers d'Europe, des Etats-Unis, de la Chine et du Japon.

Nom	Description	Ticker
SPX	Standard and Poor's 500 Index	Bloomberg: SPX Index
SX5E	Dow Jones Euro STOXX 50 Index	Bloomberg: SX5E Index
NKY	Nikkei 225 Index	Bloomberg: NKY Index
XIN0I	FTSE Xinhua China 25 Index	Bloomberg: XIN0I Index

Portefeuille 2 ("X2"): Indices européens de marchés immobilier et d'obligations d'Etat

Nom	Description	Ticker
EPRA	FTSE EPRA Europe	Bloomberg: EPRA Index
QW1M	IBOXX Euro Sovereign Eurozone Performance Index	Bloomberg: QW1M Index

Portefeuille 3 ("X3"): Devises asiatiques en dollar

Nom	Description	Ticker
HKDUSD	HKDUSD Exchange Rate	Reuters: [ ]
TWDUSD	TWDUSD Exchange Rate	Reuters: .TAIFX1
KRWUSD	KRWUSD Exchange Rate	Reuters: .KFTC18

Portefeuille 4 ("X4"): Matières premières

Nom	Description	Ticker
CL1	Nymex WTI 1st Future	Bloomberg: CL1 Cmdty
LOCADY	LME Copper Spot	Bloomberg: LOCADY Cmdty
LOAH DY	LME Aluminium Spot	Bloomberg: LOAHDY Cmdty

## 1.2.2 Paiement au terme

Le paiement au terme est calculé sur base des formules et les données suivantes :

$$\text{Capital net investi} * [80\% + 150\% * \text{Max}(0, P_{\text{safe}})]$$

où,

$$P_{\text{Safe}} = \text{Max}(S(t))$$

$$S(t) = \frac{\sum_{z=1}^t R(z)}{t}$$

$$R(t) = \text{Max}(P_j(t))$$

$$P_j(t) = \frac{X_j(t)}{X_j(0)} - 1$$

où,

$$X_1(t) = \frac{1}{4} \frac{SPX_t}{SPX_{\text{Initial}}} + \frac{1}{4} \frac{SX5E_t}{SX5E_{\text{Initial}}} + \frac{1}{4} \frac{NKY_t}{NKY_{\text{Initial}}} + \frac{1}{4} \frac{XIN0I_t}{XIN0I_{\text{Initial}}}$$

$$X_2(t) = \frac{1}{2} \frac{EPRA_t}{EPRA_{\text{Initial}}} + \frac{1}{2} \frac{QW1M_t}{QW1M_{\text{Initial}}}$$

$$X_3(t) = \frac{1}{3} \frac{HKDUSD_t}{HKDUSD_{\text{Initial}}} + \frac{1}{3} \frac{TWDUSD_t}{TWDUSD_{\text{Initial}}} + \frac{1}{3} \frac{KRWUSD_t}{KRWUSD_{\text{Initial}}}$$

$$X_4(t) = \frac{1}{3} \frac{CL1_t}{CL1_{\text{Initial}}} + \frac{1}{3} \frac{LOCADY_t}{LOCADY_{\text{Initial}}} + \frac{1}{3} \frac{LOAHDY_t}{LOAHDY_{\text{Initial}}}$$

Et,

Initial = le niveau officiel de clôture du sous-jacent à la date d'observation initiale  
 $t$  = niveau officiel de clôture du sous-jacent à chaque date d'observation annuelle  $t$

### Définition des paramètres

$P_{safe}$	“super moyenne” de performance sécurisée à maturité
$z, t = 1, \dots, 8$	référence d'indice à chaque date d'observation
$S(t)$	“super moyenne” de performance sécurisée en date d'observation (t)
$R(t)$	meilleure performance parmi les 4 portefeuilles en date d'observation (t)
$j = 1, \dots, 4$	référence d'indice de chaque portefeuille
$P_j(t)$	performance du portefeuille (j) en date d'observation (t)
$X_j(0)$	Valeur du portefeuille (j) à la date d'observation initial
$X_j(t)$	Valeur du portefeuille (j) en date d'observation (t)

### Dates d'observation

$t = 0$	6 juillet 2006
$t = 1$	20 avril 2007
$t = 2$	20 avril 2008
$t = 3$	20 avril 2009
$t = 4$	20 avril 2010
$t = 5$	20 avril 2011
$t = 6$	20 avril 2012
$t = 7$	20 avril 2013
$t = 8$	20 avril 2014

Classe de risque : 3, sur une échelle allant de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

## 2. Quelles sont les règles d'estimation de la valeur du fonds et de la valeur de l'unité ?

La valeur du fonds est déterminée le dernier jour ouvrable de chaque mois et exprimée en euros. Sur cette base, le prix d'entrée et le prix de sortie d'une unité sont fixés.

La valeur nette du fonds est obtenue en prenant la valeur du fonds après déduction des charges financières. Le résultat ainsi obtenu est divisé par le nombre d'unités composant le fonds. La valeur de l'unité est calculée en euros jusqu'à la deuxième décimale.

La valorisation est fixée le dernier jour ouvrable de chaque mois sur la base de la clôture de la valeur de base le jour ouvrable précédent.

## 3. Où et quand pouvez-vous obtenir la valeur de l'unité ?

La valeur de l'unité résultant de la dernière évaluation peut être obtenue auprès de Delta Lloyd Life ou sur notre site internet [www.deltalloydlife.be](http://www.deltalloydlife.be).

## **4. Pouvez-vous effectuer un rachat ?**

### **4.1 Qu'entend-on par rachat ?**

Le rachat de votre contrat est l'opération par laquelle vous retirez tout ou une partie de la réserve de votre contrat.

### **4.2 Quand et comment pouvez-vous opérer un rachat ?**

Vous pouvez à tout moment demander un rachat ; cette demande de rachat se fait par un écrit daté et signé, accompagné d'une copie de votre carte d'identité. Vous serez remboursé de la valeur des unités rachetées, calculée sur base de la première valorisation suivant la réception de la demande de rachat.

Les rachats peuvent être suspendus dans les cas mentionnés au point 8 de ce règlement.

### **4.3 Comment est calculé le montant du rachat ?**

#### **Rachat partiel :**

Dans le cas d'un rachat partiel, votre contrat sera diminué d'un nombre d'unités égal au montant du rachat partiel, divisé par le prix de sortie de l'unité au jour de valorisation qui suit la demande de rachat.

Le montant du rachat partiel, le cas échéant diminué des frais, sera transféré au compte bancaire repris sur la demande de rachat. Une information annuelle valant avenant au contrat, reprenant la situation nouvelle, vous sera transmise. Le montant minimum d'un rachat partiel s'élève à 600 EUR. Néanmoins, un montant minimum de 5 000 EUR doit rester dans le contrat. Nous nous réservons le droit de modifier ce montant.

#### **Rachat total :**

En cas de rachat total, le montant versé est la valeur de votre contrat au jour de valorisation qui suit la demande de rachat, le cas échéant, diminuée des frais. Une information annuelle valant avenant de résiliation de votre contrat vous sera transmis. Le rachat total met fin au contrat.

## 5. Est-il possible de changer de fonds ?

Vous ne disposez pas de la possibilité de transfert de votre fonds vers un autre fonds d'investissement, sauf en cas de liquidation du fonds.

## 6. Frais

Les frais d'entrée du contrat d'assurance sont prélevés sur votre versement. Ils comprennent un forfait fixe de 75 EUR auquel s'ajoute un forfait variable de maximum 3 % du versement net. Ils sont mentionnés dans les conditions particulières.

En cas de rachat de votre contrat, une somme forfaitaire égale à 3 % du montant du rachat est prélevée en cas de rachat au cours de la première année d'assurance du contrat. Ce taux passe à 2 % au cours de la deuxième année et à 1 % la troisième année. Il n'y a pas de prélèvement de frais en cas de rachat ultérieur.

Les frais de gestion du fonds de même que les frais susceptibles de découler de sa gestion, tels que les frais de garde de titres, les frais administratifs, les frais de rapports annuels, de publications, ne peuvent dépasser 1 % de la valeur brute du fonds par an.

Ces frais, auxquels s'ajoutent les éventuels impôts, droits et taxes prélevés à charge du fonds, sont compris dans la valeur d'inventaire du fonds d'investissement.

Nous nous réservons le droit, dans certaines circonstances, de modifier ces frais de gestion. Si un tel cas venait à se présenter, vous en seriez informé par écrit.

## 7. Liquidation du fonds

En cas de liquidation du fonds, pour quelque cause que ce soit, vous avez le choix entre le transfert interne des unités de ce fonds vers un ou plusieurs autres fonds ou la liquidation de la valeur de la réserve, sans qu'aucune indemnité ou chargement de sortie ne soit appliqué. Dans ce cas, la liquidation s'effectuera sur base de la valeur de l'unité au jour de valorisation qui suit la liquidation.

## 8. Force majeure

La détermination de la valeur de l'unité ne peut être suspendue que :

1. lorsqu'une bourse ou un marché sur lequel une part substantielle de l'actif du fonds d'investissement est cotée ou négociée ou un marché des changes important sur lequel sont cotées ou négociées les devises dans lesquelles la valeur des actifs nets est exprimée, est fermé pour une raison autre que pour congé régulier ou lorsque les transactions y sont suspendues ou soumises à des restrictions ;
2. lorsqu'il existe une situation grave telle que nous ne pouvons pas évaluer correctement les avoirs et/ou engagements, ne pouvons pas normalement en disposer ou ne pouvons pas le faire sans porter un préjudice grave aux intérêts des preneurs d'assurance ou des bénéficiaires du fonds d'investissement.
3. lorsque nous sommes incapables de transférer des fonds ou de réaliser des opérations à des prix ou à des taux de change normaux ou que des restrictions sont imposées aux marchés des changes ou aux marchés financiers ;
4. lors d'un retrait substantiel du fonds qui est supérieur à 80 % de la valeur du fonds ou à 1 250 000 euros. Ce montant est indexé en fonction de l'indice « santé » des prix à la consommation (base 1988 = 100). L'indice à prendre en considération est celui du deuxième mois du trimestre précédant la date du retrait.

Les demandes de rachats en suspens seront prises en compte au jour de valorisation suivant la fin de la suspension.

Pendant ces périodes, vous avez le droit au remboursement des primes versées, diminuées des sommes consommées pour la couverture du risque.

## 9. Divers

Nous nous réservons le droit de modifier le présent règlement de gestion. Si c'est le cas, nous vous en informerons au préalable et par écrit.